

ÉCLAIRAGE Philippe Calmon, CEO de DBS Immobilier (Domicim, Brolliet, Duc-Sarrasin)

L'administration de PPE

Les PPE (propriétés par étage) se développent toujours davantage en Suisse. Outre les différentes opérations qui doivent être négociées dès leur création - le suivi des retouches dans les délais de garantie, la tenue de l'assemblée constitutive, la mise en place des comptes et l'établissement des clés de répartition - administrer une PPE reste une tâche complexe après sa conception.

Bien que la nomination d'un administrateur ne soit imposée par la loi, il est recommandé de faire appel à une régie. En effet, l'accompagnement d'un organe

connaissant parfaitement les exigences particulières de ce type de copropriété est primordial. Une erreur de gestion, par méconnaissance des différentes règles, peut coûter très cher aux copropriétaires.

Les régies immobilières offrent des services adaptés aux besoins, à la taille et la localisation de la PPE. En tant qu'interlocuteur reconnu de divers prestataires, elles permettent de faire profiter de contrats-cadres. Responsable de la gestion interne de l'immeuble et de la représentation de l'assemblée auprès des tiers, l'administrateur met en

œuvre les décisions de l'assemblée, veille à ce que les copropriétaires respectent leurs obligations légales et le règlement des parties communes. Il prend également en charge les réparations nécessaires à l'immeuble. En plus de la présentation des comptes et du budget annuels, il répartit les frais et les charges communs entre les copropriétaires, encaisse leurs contributions et gère le patrimoine. ●

Vincent Macher

